



# La feuille de Charmes



## ACTIVITES DU CONSEIL

### CONSEIL DU 21/02/2014

**COMPTE ADMINISTRATIF** adopté avec un excédent en fonctionnement de 101 286.55 € et un déficit d'investissement de 18 730.54 €

### CONSEIL DU 21/04/2014

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux 2013 pour l'année 2014 soit :

TH	15.27 %	TFNB	19.06 %
TFB	9.65 %	CFE	15.91 %

Pour un produit attendu de 34 302.00 €.

#### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil prévoit un montant de 1000 € au compte 6574 :  
 - une subvention de 302.50 € (déjà voté le 15/01/14) pour la classe découverte au Val André (1 élève) ; Ecole de Rolampont.  
 - la subvention de 20 € pour la classe découverte à Courcelles (1 élève) ; école de Neuilly.  
 - Une somme versée de 100 € au centre départemental des jeunes agriculteurs pour l'organisation de leur 61ème fête de l'agriculture à Langres.

#### VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2014

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT	199 161.48 €
INVESTISSEMENT	59 797.67 €

## AMENAGEMENTS, TRAVAUX & ENTRETIENS

### CONSEIL DU 21/02/2014

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À DÉFIS DE LECEY

(cotisation 16 €) à qui sera demandé :

- débroussaillage des 3 enclos « captages »
- ménage Mairie, salle polyvalente et annexes
- entretien des massifs de rosiers et par bon de commande pour d'autres travaux éventuels.

### CONSEIL DU 21/04/2014

#### TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES : La Goutte et Veroilles

Le devis s'élève à 28 074.00 € HT (TVA 20 %) soit 33 688.80 € TTC – devis établi dans le cadre du groupement de commande avec la CCGL.

Le Conseil accepte le devis et inscrit la somme au BP 2014 compte 2151 ; considérant que la bande de roulement de ces chemins n'a pas été renouvelée depuis 15 ans, décide de demander une subvention au Conseil Général 52 dans le cadre du FAL (Fond d'Aménagement Local) au taux de 20 %.

#### REFECTION PARTIELLE DE LA SALLE POLYVALENTE

La moquette murale très défraîchie mérite d'être remplacée ; une toile de verre peinte étant plus pratique, le Conseil accepte le devis de l'entreprise Zawarski qui s'élève à 2511 € TTC (montant prévu au budget au compte 61522) et qui propose gracieusement la remise en état du plafond.

## ENFANT & SCOLARITE

### CONSEIL DU 21/02/2014

#### SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE - Ecole de Rolampont

Le Conseil maintient sa délibération N°1040 du 15/01/2014 et précise que la somme de 302.50 € sera inscrite au budget primitif 2014 compte 6574.

#### INSCRIPTION SCOLAIRE – Ecole du Sacré Cœur à langres

Pour la rentrée 2013-2014, deux enfants y étaient inscrits. Dans le cadre de la Convention de 1993, la subvention de fonctionnement fut versée en décembre 2013 pour un montant de 365.88 €.

Deux nouvelles inscriptions étant intervenues en janvier 2014, le Conseil décide le versement du même montant soit 365.88 €.

### CONSEIL DU 21/04/2014

#### INSCRIPTION SCOLAIRE (Ecole de Neuilly)

Elles auront lieu entre le 22 mai et le 6 juin 2014. Un document d'information sera distribué à chaque famille.



CONSEIL DU 31/03/2014

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les élus : GEORGES Danièle, RENAUT Edith, BOUGREL Didier, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, ROCHE Robert, BONHOMME Jean-Daniel, JOFFRAIN Bernard, FEUTRIEZ Jean-François, FEYEREISEN Joël

**Le MAIRE : Madame RENAUT Edith**

**Les POSTES D'ADJOINTS :**

PREMIER ADJOINT : M. JOFFRAIN Bernard

DEUXIEME ADJOINT : Mme GEORGES Danièle

TROISIEME ADJOINT : M. BONHOMME Jean-Daniel

CONSEIL DU 21/04/2014

**CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE OU D'UN COMITE CONSULTATIF**

L'article 2121-22 du CGCT permet au Conseil de constituer des commissions composées exclusivement de Conseillers Municipaux aussi, après en avoir délibéré, considérant que l'article 2143-2 prévoit la constitution de comité consultatif associant des représentants des habitants et associations, le Conseil donne sa préférence pour le comité consultatif et en fixe librement la composition au fur et à mesure des besoins.

Ces comités seront présidés par le 1<sup>er</sup> adjoint : B. JOFFRAIN pour travaux embellissements et réseaux et par le 3<sup>e</sup> adjoint JD BONHOMME pour festivités et communication.

## AUTOUR DU LAC

CONSEIL DU 21/04/2014

**CARTE COMMUNALE PARTIELLE**

La délibération du Conseil en date du 17 mars 2005 validait la carte partielle instituée dans le secteur « Lac de Charmes ». Cette zone à potentiel touristique élevé constituant aussi une zone d'habitat résidentiel doit pouvoir faire l'objet de projet de construction HLL (Habitations Légères de Loisirs) tout en respectant la protection de l'environnement, voir la mise en valeur du milieu naturel.

Pour ce faire, dans le respect des nouvelles lois parues depuis 2005, il est nécessaire de réviser cette carte et si possible d'en étudier un nouveau contour.

Aussi, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a un permis d'aménager en cours, le Conseil, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu de procéder à cette étude. Ceci impliquera de prendre contact avec un bureau d'étude apte à traiter ce dossier et de se tourner vers les services de l'Etat pour respecter les procédures.



CONSEIL DU 21/04/2014

**REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU :**

le Bassin Seine Normandie nous informe des règles à suivre et des pénalités encourues pour les gestionnaires des réseaux d'eau potable qui ne maîtrisent pas les fuites de leur réseau et à qui donc il sera appliqué le DOUBLEMENT de la redevance.

A la déclaration annuelle, devront être précisées les nouvelles dispositions et un inventaire obligatoire des réseaux d'eau devra être établi auquel il sera fait référence.

**Il est donc de la responsabilité de tous les abonnés de signaler les dysfonctionnements ou fuites dès leur constat afin de garder le bon rendement du réseau actuel et donc de ne pas se voir appliquer le doublement de cette taxe qui alourdirait le budget des familles.**

**CONSIGNES DU SDIS : CENTRE DE SECOURS INCENDIE**

Suite à une tournée de reconnaissance des points d'eau de la Commune effectuée par le Centre de Langres en 2013 il apparaît que 4 points sont signalés en « ANOMALIE ». Des améliorations sont donc à mettre en place. Ce dossier sera étudié et traité rapidement.

## AGENDA

**REPAS DES AINES**

Le repas des aînés offert par la commune a eu lieu le 8 mars 2014. 20 personnes y participaient, 4 repas furent servis à domicile. Cet excellent repas fût servi au restaurant « La Vallée » à Marnay comme en 2013. Très ravis de la fine cuisine tous furent enchantés de s'y retrouver. La bonne humeur, la belle salle et le bon dessert : un St Honoré aux fruits frais, tout contribua à la réussite de ce bon moment de convivialité.

**CÉRÉMONIE DU JEUDI 8 MAI**

35 € ont été collectés au profit du Bleuet de France ; anciens combattants et victimes de guerres.

◀ **LA CHARMEUSE**

Le samedi 19 Avril « LA CHARMEUSE » a organisé un après-midi récréatif.

17 enfants ont pu confectionner un joli panier avant de partir pour une amusante chasse aux œufs de Pâques dans les rues du village.

Cette journée s'est terminée par un bon goûter et le partage des chocolats récoltés. Merci à tous les bénévoles et aux villageois qui ont participé à cette manifestation.

**Prochain rendez-vous le traditionnel le 13 et 14 juillet.**

La présidente

**Portage de repas à domicile**

Communauté de Communes du Grand Langres

46, avenue Turenne - B.P. 142

52206 LANGRES cedex



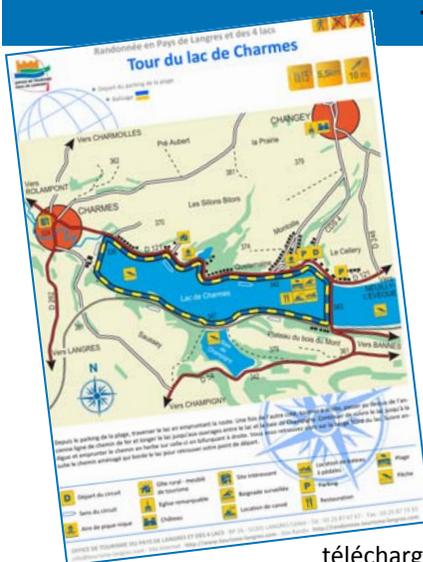
Tél : 03 25 87 32 21

Fax : 03 25 87 07 04

Mail : [secretariat@grand-langres.cfr](mailto:secretariat@grand-langres.cfr)

Web : <http://www.grand-langres.fr>

**TOUR DU LAC**



Une fiche de randonnée est gratuitement téléchargeable sur le site internet de l'Office de Tourisme du Pays de Langres  
Web : <http://randonnee.tourisme-langres.com>  
Tél. : 03 25 87 67 67

Pour toutes remarques (balisage, entretien...), merci de faire remonter vos informations au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres  
Maison du Pays de Langres - 52200 LANGRES  
Tél. : 03 25 84 46 07  
Mail : [Contact@4-lacs-langres.com](mailto:Contact@4-lacs-langres.com)

Un Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil, gratuit et permanent, d'information de proximité sur les droits et les devoirs pour les personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Il regroupe des professionnels du droit (avocats, notaires et huissiers de justice) qui sont habilités à délivrer des consultations juridiques et des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit (leurs juristes apportent une information et une orientation juridiques dans différents domaines du droit).

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Place Eponine - 52200 Langres

Tél. : 03 25 84 82 48

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

**VOTRE QUOTIDIEN**

**CONSEIL DU 21/02/2014**

**INSTALLATION D'UN CONTAINER À TEXTILES USAGÉS**



Suite à la demande de l'Association Emmaüs de Foulain proposant l'installation gratuite d'un bac à textiles et après examen de l'espace disponible près du bac à verre, rue des Sorbiers, le Conseil décide à l'unanimité de répondre favorablement.

Le suivi, l'entretien et la collecte sont entièrement à la charge des « Emmaüs de Foulain ».

**Rappel :**

**Tous les objets doivent être mis dans des sacs fermés.**

**INFOS PRATIQUES / TARIFS 2014**

**AEP (Eau potable) :**

Abonnement : 39 € - 1,20 € / m<sup>3</sup>

Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (fin août).

**Assainissement :**

Taux fixe : 42 € - 0,525 € / m<sup>3</sup>

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

**Salles des fêtes :** 1 jour : 45 € - 2 jours : 60 €

**Alambic :** 12 € par journée

**Ordures Ménagères :**

RP : 86,30 € / habitant - RS : 126,80 € / an

Toutes modifications de la composition familiale doit être signalé en mairie.

Cette compétence sera gérée par le Grand Langres CCEL au 01/01/2015



**Mairie de Charmes-lès-Langres**  
15, rue des Sorbiers  
52360 CHARMES-LES-LANGRES  
Tél. : 03 25 87 24 21  
Mail : [commune-charmes-les-langres@orange.fr](mailto:commune-charmes-les-langres@orange.fr)

**Horaires**

Secrétariat : le mardi de 9h à 14h  
Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h

# Pratiques agricoles en question

**On peut réduire l'usage des pesticides... à condition de changer en profondeur certaines pratiques agricoles.**

**R**éduire la pollution par les herbicides, fongicides et autres pesticides sur le bassin s'impose. Relever le défi est d'autant plus difficile que la tendance est à la spécialisation dans les variétés les plus rentables (blé, orge, colza...) et à un raccourcissement des rotations entre les différentes cultures impossibles sans traitements phytosanitaires.

phytosanitaires ne sont utilisés qu'en dernier lieu. » De plus en plus d'agriculteurs se convertissent à ce système.

De nombreuses autres techniques existent pour réduire l'usage de pesticides : désherbage mécanique ou implantation, le long des parcelles, de haies et de bandes enherbées qui abritent des espèces telles que le scarabée, se nourrissant d'insectes ou de mollusques nuisibles... Dans le cadre des dispositifs existants (Plan de développement rural hexagonal, Plan végétal pour l'environnement, Mesures agroenvironnementales...), l'Agence de l'eau Seine-Normandie incite les agriculteurs, avec le concours de conseillers agricoles, à adopter ces pratiques alternatives, à maîtriser de nouvelles techniques... « Dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme, l'aide financière consacrée à la lutte contre la pollution agricole est de 210 millions d'euros sur 6 ans », souligne Sylvain Victor, chef du service Gestion des ressources en eau et agriculture à la Direction de la connaissance et de l'appui technique à l'Agence de l'eau.



« Il faut rallonger ces rotations, les diversifier en choisissant de préférence des variétés résistantes aux maladies, moduler les dates ou la densité des semis, explique Jean-Marc Meynard, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

La diversification des assolements et des rotations diminue la pression parasitaire. Il faut gérer autrement la fertilisation et l'irrigation. C'est ce qu'on appelle la production intégrée, dans laquelle les produits

**Assolements :** différentes parcelles d'une exploitation dédiées chacune à une culture.

## « Réduire la pollution par les herbicides, fongicides et autres pesticides sur le bassin s'impose »

Extrait de « Confluence » N°57 P18 / Agence de l'Eau Seine-Normandie



Regard

## Vers un médiateur de la transition énergétique ?

**A**près 7 ans d'existence, à l'aune de l'examen du Parlement du projet de loi pour la transition énergétique, le médiateur national de l'énergie fait son bilan et dresse des perspectives : autorité administrative indépendante créée par la loi pour accompagner le consommateur particulier dans l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité, sa mission première – informer, conseiller et protéger le consommateur dans ses litiges – est aujourd'hui pleinement assumée par une équipe qualifiée et dévouée à la mission de service public confiée par le législateur.

Si le médiateur souffre encore d'un déficit

de notoriété auprès des ménages et des personnes morales qui peuvent avoir recours à lui depuis la loi Brottes d'avril 2013, les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous :

- Près de 90 000 litiges soumis au médiateur depuis 2008, avec un remboursement ou un dédommagement pour les consommateurs de 500 euros en moyenne ;
- Près de 80% des personnes ayant fait appel au médiateur en sont satisfaites et 92% le recommanderaient à des tiers ;
- Le médiateur, au contact quotidien des consommateurs du gaz et de l'électricité, a acquis une expertise reconnue en matière de précarité énergétique et de

Extrait de « La Lettre du Médiateur National de l'Énergie » N°18



Extrait de « Se baigner sans danger »



Secrétariat Général de la Mer  
Ministères chargés de l'Écologie,  
de l'Économie, de l'Intérieur,  
des Sports, de la Santé



Réf. : 231-67914-B

### Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

### Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

### Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.

**Drapeaux de baignade**

Baignade surveillée et absence de danger particulier	Baignade dangereuse mais surveillée	Interdiction de se baigner



- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.
- Consultez régulièrement les bulletins météo.

## Profitez de votre piscine

en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.

